



# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-9-2 **Séance du** vendredi 15 mars 2024

# ACQUISITION DE TERRAINS DE NATURE ENVIRONNEMENTALE A WISSEMBOURG-ALTENSTADT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENEBAUM Anne WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

#### **EXCUSES**:

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, ZAEGEL Sébastien

### ABSENTS:

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental en matière d'acquisition, d'aliénation et d'échange de propriétés départementales immobilières,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 26 février 2024
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de l'acquisition :
  - à Wissembourg/Altenstadt,
  - auprès de la SAFER Grand Est,
  - de neuf parcelles cadastrées sous-section 7/G
    - n°673 de 25 ares,
    - o n°674 de 27,80 ares,
    - o n°675 de 28,50 ares,
    - o n°676 de 61,10 ares,
    - o no 743 de 14,60 ares,
    - o n°744 de 14 ares,
    - o n°745 de 14 ares,
    - o n°746 de 14 ares,
    - o n°1046 de 30,50 ares, soit 2,295 ha au total;
  - au prix 160 626,20 € TTC dont 26 771,03 € de TVA ;

- Décide que l'acte afférent à cette transaction sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour cette transaction ;
- Précise que Monsieur Pierre BIHL en qualité de titulaire, et Madame Isabelle DOLLINGER en qualité de suppléante sont habilités à représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, et sont donc compétents pour signer l'acte en la forme administrative visé ci-avant ;

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P225	0003	P225E07	T08	(3039) 21- 2118-76	160 626,20 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote